

**CHAMPIONNATS SUISSES CADETS 2002
DE PATINAGE ARTISTIQUE**
pour jeunes filles, garçons, couples et danse
samedi, 26, et dimanche, 27 janvier 2002, St. Imier

PUBLICATION

RESPONSABLE	<i>Union Suisse de Patinage Commissions techniques artistique et danse</i>
ORGANISATEUR	<i>Club des Patineurs de St. Imier</i>
LIEU	<i>Patinoire artificielle à St. Imier</i>
MUSIQUE	<i>CD's, Mini Disks et cassettes</i>

Les championnats se dérouleront conformément aux règlements ISU 2000 de l'artistique et de la danse et aux règlements USP 2001.

Les champions Cadets 2001 peuvent défendre leur titre.

CONCOURS

JEUNES FILLES	<i>Programme court: Libre:</i>	<i>Voir règlements USP 2001 et circulaire USP no 4 du 18.6.2001 3 minutes</i>
GARCONS	<i>Programme court: Libre:</i>	<i>Voir règlements USP 2001 et circulaire USP no 5 du 18.6.2001 3 minutes</i>
COUPLES	<i>Programme court: Libre:</i>	<i>Voir règlement USP 2.1.4.3 3 minutes</i>
<i>Facteur de multiplication:</i>	<i>Programme court: Libre:</i>	<i>0.5 1.0</i>
DANSE	<i>Danses imp.:</i>	<i>European Waltz, Rocker Foxtrot, Fourteen Step</i>
		<i>Les deux danses imposées à patiner seront tirées au sort avant le premier entraînement officiel. Musique: Musique officielle ISU (valable dès 1.8.1998, version remaniée 2001)</i>
	<i>Danse libre:</i>	<i>2 minutes 30 secondes</i>
<i>Facteur de multiplication:</i>		<i>Danses imposées 0.2 - 0.2 / danse libre 1.0</i>

- DOPING** *Le service médical pourra effectuer à tout moment un contrôle anti-dopage.*
- CARTES DE LICENCE** *Lors du tirage au sort, chaque participant est tenu de se présenter avec sa carte de licence renouvelée.*
- Les étrangers sont admis à ces championnats selon la règle 1.3.3.1 du règlement USP.*
- INSCRIPTIONS** *Seules les inscriptions sur le formulaire original de l'USP seront valables. **Joindre 1 photo passeport noir/blanc (les étrangers sont priés de joindre une copie du permis de séjour)** et envoyer à:*
- Union Suisse de Patinage, Secrétariat central
Maulbeerstrasse 14, 3011 **Berne***
- DÉLAI D'INSCRIPTION** *14 septembre 2001*
- PAS D'INSCRIPTIONS TARDIVES - LES INSCRIPTIONS AVEC TIMBRE DE POSTE APRÈS LA DATE D'INSCRIPTION NE SERONT PAS PRISES EN CONSIDÉRATION.**
- FINANCE D'INSCRIPTION** *CHF 200.-- / participant
CHF 200.-- / couples*
- à payer jusqu'au 7 décembre 2001** au compte de l'USP.*
- Les clubs vont recevoir une facture avec un bulletin de versement après le délai d'inscription.***
- AUCUNE FINANCE D'INSCRIPTION NE SERA REMBOURSÉE.**
- RESPONSABILITÉ** *L'USP et le club organisateur ne portent aucune responsabilité vis-à-vis des concurrents et des juges.*
- LOGEMENT ET ENTRETIEN** *Les frais de logement et d'entretien sont à la charge des participants ou de leurs clubs.*
- RENSEIGNEMENTS** *Club des Patineurs de St. Imier
Monsieur Denis Gerber
Fourchaux 21, 2610 St. Imier
Tél. 032 / 941 46 55*
- Les détails concernant le programme et les hôtels seront envoyés aux participants par le club organisateur.*
- UNION SUISSE DE PATINAGE
Responsable des championnats
Denise Gallandat*